

Troubles et maladies respiratoires du poulet : approche clinique et diagnostique, solutions thérapeutiques et mesures prophylactiques.

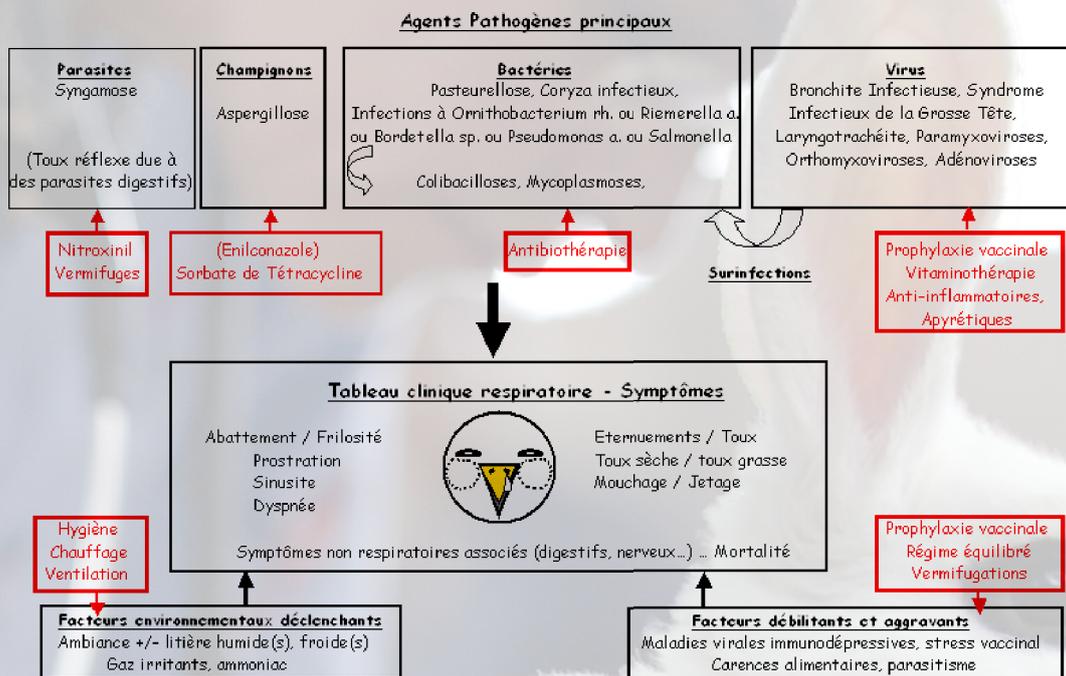
L'appareil respiratoire particulier des oiseaux est une cible privilégiée pour nombre d'agents agresseurs, qu'ils soient physico-chimiques ou biologiques. Souvent l'action conjointe de plusieurs de ces éléments entraîne l'apparition d'entités pathologiques complexes, dont le diagnostic exige une démarche clinique expérimentée et la mise en œuvre de diverses techniques de laboratoire. De ce diagnostic découlent des protocoles de traitement pour le lot d'animaux atteints et de prophylaxie sanitaire et vaccinale pour ceux qui suivront.

Dans cet article, j'expérimente auprès de vous, une nouvelle présentation du sujet basée sur l'utilisation de tableaux. Face à un sujet aussi vaste et parfois complexe, cette forme m'est apparue comme la plus claire, la moins rébarbative car mon objectif est de vous présenter l'essentiel sans être simpliste, de vous apporter des informations concrètes sans omettre les bases scientifiques qui sont la justification de toutes nos pratiques. Peut-être ne le percevrez vous pas ainsi. J'attends donc vos commentaires avant de me lancer dans une entreprise similaire sur les troubles digestifs.

Le premier schéma résume l'ensemble des grandes familles d'agents agresseurs pour l'appareil respiratoire du poulet, les associations de malfaiteurs qui conduisent à l'apparition des principaux symptômes respiratoires du poulet.

Le tableau suivant part de ces symptômes pour vous orienter dans le choix des examens complémentaires et, éventuellement, les traitements à mettre en œuvre. J'en profite pour vous inviter à observer soigneusement la transparence des sacs aériens et la souplesse homogène des poumons des animaux sains que vous tuez pour consommer.

Le dernier tableau est une aide à la mise en place d'un protocole de vaccination raisonné contre les troubles respiratoires.



Symptômes	Interventions / Traitements
1 : Toux sèche débutante	<ul style="list-style-type: none"> . Corriger les paramètres d'ambiance (chauffage, ventilation, litière). . Vermifuger les animaux si délai supérieur à 1 mois depuis le dernier vermifuge. Eau de boisson : Lévanisole 20mg/kg, 1 jour, DV : 3 jours, DO : ! interdit pour la plupart des spécialités ! . Eau de boisson : préparations à base de vitamines C et E. . Eventuellement pulvérisation désinfectants.
1 : + prostration, +/- sinusites avec contenu séreux	<ul style="list-style-type: none"> . Eau de boisson : Aspirine 600mg/Litre d'eau, 3 jours, DV : 7 jours, DO : interdit. . Eventuellement injection SC des animaux prostrés : préparations à base de colistine + ampicilline + dexaméthazone pour les animaux prostrés, DV : 21 jours, DO : interdit.
1 : + Dyspnée (difficultés à respirer)	<ul style="list-style-type: none"> . Autopsie obligatoire pour éliminer les hypothèses d'aspergillose (traitement complexe à base de plusieurs molécules – me contacter) ou de syngamose (Injection sous-cutanée Nitroxmil, 15mg/kg PV, DV : 30 jours, DO : interdit) . Eau de boisson : expectorants et/ou mucolytiques. Bromhexidine, 350mg/Litre d'eau, 5 jours, DV : 0 jour, DO : interdit.
2 : Toux grasse + prostration +/- sinusites avec contenu muqueux et/ou purulent	<ul style="list-style-type: none"> . Eau de boisson : Oxytétracycline 50mg/kg PV/j, 5 à 7 jours, DV : 7 à 10 jours, DO : 0 jour, et/ou Tylosine 0,5g/Litre d'eau, 4 jours, DV : 1 jour, DO : 5 jours. . Injection SC des animaux prostrés : préparations à base de colistine + ampicilline + dexaméthazone pour les animaux prostrés, DV : 21 jours, DO : interdit.
2 : + mortalité	<ul style="list-style-type: none"> . Autopsie obligatoire. . Analyse conseillée. . Traitement antibiotique des affections à Escherichia coli.
2 : + fortes mortalités +/- pas de réponse aux traitements antibiotiques mis en place	<ul style="list-style-type: none"> . Autopsie obligatoire. . Analyse très fortement conseillée. . Consulter un vétérinaire spécialisé.

Aide décisionnelle face à un épisode respiratoire. La collaboration avec un vétérinaire pour le diagnostic et la prescription d'un traitement raisonné reste la règle. Une ordonnance est obligatoire pour chaque traitement mis en place.

PV : poids vif

DV : délai d'attente pour la viande. DO : délai d'attente pour les œufs.

Mise en garde : Des symptômes – entre autres – respiratoires associés à de la mortalité peuvent être, dans une certaine mesure, évocateurs de maladies réglementées très dangereuses (Orthomyxovirose type Influenza aviaire et Paramyxovirose type maladie de Newcastle). Le diagnostic rapide de ces maladies hautement pathogènes et contagieuses permet la mise en place immédiate de mesures de protection drastiques par les autorités sanitaires. Ces mesures sont salutaires pour l'économie nationale de l'élevage dans son ensemble. Contactez toujours votre vétérinaire lors d'atteinte grave de l'état de santé de vos animaux.

À l'heure où la médecine humaine, à l'instar des productions animales rationnelles, franchit le pas de normaliser ses pratiques de diagnostic et d'antibiothérapie (« les antibiotiques, c'est pas automatique »), sachons dans nos petits élevages montrer que chaque démarche de traitement est raisonnée et concertée.

Entité pathologique visée	Protocole vaccinal	Coût estimatif (€TTC)
Bronchite infectieuse <i>= vaccination fortement conseillée.</i>	1 jour : Primovaccination. Goutte dans l'œil ou pulvérisation. Souche Massachusetts=HL20. 20 jours : 1 ^{er} rappel. Goutte dans l'œil ou pulvérisation. Souche Massachusetts ou variant IB33. Un autre rappel est envisageable 30 jours plus tard.	3,4/1000doses 11,3/1000doses
Paramyxovirose <i>= vaccination obligatoire pour les concours et échanges d'animaux. Possibilité de conserver au frais avec de bonnes règles d'asepsie les flacons d'Imopest®.</i>	30 jour : Primovaccination. Goutte dans l'œil ou pulvérisation grosses gouttes. Souche HB1. 60 jours : 1 ^{er} rappel. Goutte dans l'œil ou pulvérisation. Souche La Sota. Un autre rappel est envisageable 30 jours plus tard. Vaccination sous-cutanée Imopest®, 0,3mL/sujet, 2 à 4 semaines avant le début de la ponte ou la première exposition.	2,14/1000doses 4,7/1000doses 21,21/1000doses
SIGT : Syndrome Infectieux de la Grosse Tête. <i>= vaccination relativement onéreuse à réserver aux élevages à problèmes.</i>	15 jours : Primovaccination. Eau de boisson Némovac®.	22,22/1000doses
Pasteurelloses. <i>= vaccination onéreuse à réserver aux rares élevages à problèmes récurrents face à un échec des mesures sanitaires classiques.</i>	6 ^{ème} semaine : 1 ^{ère} injection de primovaccination. Injection sous-cutanée. 11 ^{ème} semaine : 2 ^{ème} injection de primovaccination. Injection sous-cutanée.	9,28/100doses
Mycoplasmoses <i>= privilégier d'abord et avant tout le travail sanitaire.</i>		

Exemple de protocole de prophylaxie vaccinale dans le cadre de la prévention des maladies respiratoires du poulet.

Aux vaccinations contre la Bronchite Infectieuse et les Paramyxoviroses dont l'intérêt en élevage est indéniable, il est bon d'ajouter un protocole de vaccination contre la maladie de Gumboro dont la composante immunodépressive peut entraîner l'apparition de troubles respiratoires.

Voilà, j'espère que ces quelques éléments d'information permettront à vos poulets de mieux respirer et à vous de souffler un peu...